



Rue Lac Saint André
73370 Le Bourget du Lac

☎ 04 79 25 23 83

✉ residence.lebourget@crous-grenoble.fr

- ▶ Loyer 331 € /mois charges comprises
- ▶ Charges (électricité, eau, chauffage) : 65,75 €
Complément mobilier 17 € et Internet : 2 €
- ▶ Caution : 260 €
- ▶ Contrat 12 mois
- ▶ Préavis de départ 1 mois



À PROXIMITÉ

Université de Savoie, Polytech Annecy
Chambéry, INSEEC, Institut National de
l'Energie Solaire
Chambéry et Aix-les-Bains à 10 km



TRANSPORTS

Dir: Chambéry : réseau SYNCHRO BUS - Ligne A
Dir: Aix les Bains : réseau ONDEA - Ligne I
Arrêt : Université Bourget
Piste cyclable | Accès autoroute A41 et A43 à 5km

Résidence Djinn



COMPOSITIONS

- ▶ 118 studios de 18 m2
- ▶ 2 chambres équipées PMR de 18 m2
- ▶ RDC + 3 étages, avec ascenseur
- ▶ La résidence est entièrement accessible aux PMR



EQUIPEMENTS INDIVIDUELS

- ▶ 1 lit
- ▶ 1 table
- ▶ 1 chaise
- ▶ 1 bureau
- ▶ 1 placard
- ▶ 1 lavabo
- ▶ 1 douche
- ▶ 1 toilette
- ▶ 1 réfrigérateur
- ▶ 1 plaque de cuisson
- ▶ 1 accès internet
- ▶ 1 prise télé
- ▶ 1 prise téléphone



EQUIPEMENTS COLLECTIFS

- ▶ 2 lave-linge
- ▶ 1 sèche-linge
- ▶ 1 local vélo 60 places
- ▶ 1 parking 54 places
- ▶ 1 visiocode
- ▶ Gardiennage



AIDES AU LOGEMENT

Les logements ouvrent droit au bénéfice de l'APL.
Conditions d'obtention et saisie du dossier sur le site de la caf. Le
montant de l'APL varie d'un étudiant boursier à un étudiant non boursier.

**Les étudiants logés en résidence universitaire ne sont pas redevables
de la taxe d'habitation.**



PIÈCES ADMINISTRATIVES

- ▶ Dépôt de garantie (caution)
Encaissement immédiatement et remboursement après état des lieux.
- ▶ Dossier d'engagement de caution solidaire comprenant :
 - 2 actes de caution dûment remplis (manuscrits et originaux) par un garant domicilié en France. Un étudiant ne peut pas se porter garant pour un autre étudiant.
 - 1 photocopie des 3 derniers bulletins de salaires du garant (d'un montant minimum mensuel de 1000 €)
 - le RIB du garant
 - les justificatifs d'identité (passeport ou carte d'identité) et de domicile du garant (facture EDF)
- ▶ Attestation d'assurance couvrant les risques locatifs et de responsabilité civile.
- ▶ Justificatifs d'étude et d'identité, R.I.B et 1 photo d'identité de l'étudiant.
- ▶ L'étudiant signe à son arrivée à la résidence un règlement intérieur qu'il s'engage à respecter durant son séjour dans les lieux.

Crous
Grenoble
Alpes